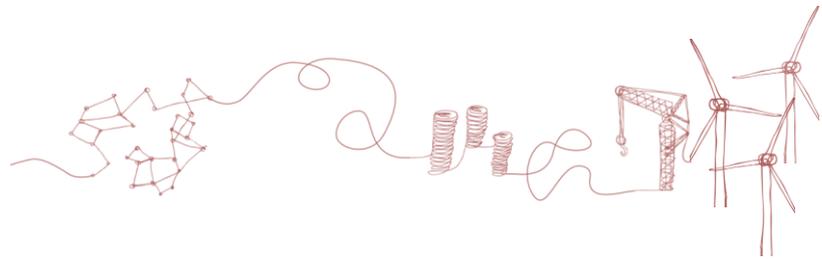


Ferme Éolienne de IDS SAS

Le Nobel - 770, rue Alfred Nobel

34000 MONTPELLIER

Tél. : +33 (0)4 27 04 50 49



Communiqué de Presse du 05 mars 2018 Projet de parc éolien d'Ids-Saint-Roch / Touchay

Il y a 7 ans démarrait le projet de 6 éoliennes à Ids-Saint-Roch et à Touchay, avec l'accord et le soutien des deux communes.

Après 5 ans de travail – soit deux fois plus que dans la plupart des autres pays européens – les permis de construire ont été accordés par la Préfecture en août 2015 et l'autorisation d'exploiter l'installation a été délivrée en février 2016.

L'opposition au projet d'une minorité de personnes et de l'association Boischaud Marche Environnement s'est rapidement traduite par de nombreuses procédures judiciaires :

- En septembre 2014, contre la délibération de la commune d'Ids-Saint-Roch pour finir par un désistement,
- à la même date, contre l'installation du mât de mesure de vent, pour finir par un désistement,
- enfin, contre les autorisations obtenues.

A l'été 2017, la Ferme Eolienne de IDS SAS a pris la décision de commencer à construire les éoliennes malgré ces recours.

Le chantier est suivi par l'association Nature 18, locale et experte des enjeux liés à l'environnement. Des entreprises locales ont été choisies pour différents lots de la construction.

Le chantier est aujourd'hui quasi arrivé à son terme : le raccordement électrique de l'installation est prêt ; le levage des éoliennes a débuté.

Le Tribunal Administratif d'Orléans a cependant annulé les autorisations de construire le 27 février dernier, deux ans après avoir été saisi.

Sur plus de vingt motifs soulevés par l'opposition, seuls quatre ont été retenus dont deux concernent des éléments de pure forme.

La société Ferme Eolienne de IDS déplore cette situation. Elle va s'efforcer de régulariser la situation et se réserve toutes les suites/options juridiques possibles.

En effet, la mise en service du parc éolien et la production d'électricité renouvelable à Ids-Saint-Roch et Touchay restent prioritaires. Le projet s'intègre parfaitement dans le cadre des objectifs nationaux et régionaux, et la Ferme Eolienne de IDS est persuadée du bien-fondé de ce projet d'énergie renouvelable participant à la transition énergétique française.

Comme le rappelle le Ministère de la Transition écologique et solidaire :

« Le Plan climat présenté par Nicolas Hulot, Ministre d'État, en juillet 2017 fixe une ambition de neutralité carbone pour notre pays à l'horizon 2050 et de diversification des modes de production d'électricité. Le développement de toutes les énergies renouvelables, et de l'éolien terrestre en particulier, constitue un enjeu fort pour parvenir à cette évolution de notre mix énergétique et à la décarbonation de notre énergie. »